

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE DEC N° 2023.03.28/054



Thème : MARCHÉS PUBLICS – SERVICES

Objet : Convention de prestation de services pour une animation spectacle dans le cadre de l'édition « Rendez-vous aux jardins » 2023.

Le Maire de la Ville de Briançon (Hautes-Alpes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date 03 juillet 2020 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

VU la délibération n° DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° DEL.2023.02.08/16 du conseil municipal en date du 08 février 2023 portant sur le programme d'actions Ville d'art et d'histoire 2023 décidant d'engager la mise en œuvre d'une participation à la manifestation « Rendez-vous aux jardins 2023 » ;

Considérant que la création et la mise en œuvre d'animations lors des « Rendez-vous aux jardins 2023 » font partie intégrante des missions d'animation et de sensibilisation au patrimoine architectural, urbain et paysager menées par la Ville, via son service du Patrimoine, en tant que Ville d'art et d'histoire et membre du Réseau des Sites Majeurs de Vauban inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

Considérant que sur trois propositions de spectacles, celle présentée par l'association « Entre-deux » représentée par Mme Anne-Claire Dromzée est le plus en lien avec la thématique proposée par le Ministère de la culture : « les musiques du jardin ».

Considérant que sur les trois devis de spectacle présentés, le tarif proposé par l'association « Entre-deux » représentée par Mme Anne-Claire Dromzée est le plus attractif.

DÉCIDE

Article 1

Il convient de signer avec l'association « Entre-deux » représentée par Mme Anne-Claire Dromzée la commande d'un spectacle intitulé « un peu de vent dans les plumes »

Article 2

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, la commande de prestation de service avec l'association « Entre-deux » représentée par Mme Anne-Claire Dromzée ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 3

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, notifiée à l'intéressé et transmise :

- Au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- Au receveur municipal, Comptable Public assignataire.

Fait à Briançon, le **07 AVR. 2023**



Le Maire,

Arnaud MURGIA

Transmise le : **07 AVR. 2023**

Affichée le : **14 AVR 2023**

Notifiée le : **14 AVR 2023**



ANALYSE DE PROPOSITIONS DE SPECTACLES DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2023 DES « RENDEZ-VOUS AUX JARDINS »

Ville de Briançon
Direction du Patrimoine
Pôle culture
Immeuble Les Cordeliers
1 rue Aspirant Jan
05105 Briançon cédex
Tel 04 92 50 27 25
patrimoine@mairie-briancon.fr

Dossier suivi par :
Philippe DELMAS

Objet : "Rendez-vous aux
jardins" édition 2023

Dans le cadre de l'édition 2023 des « Rendez-vous » aux jardins nous avons consulté trois prestataires afin de proposer au public un spectacle en lien avec la thématique choisie par le Ministère de la Culture : « Les musiques du jardin ». « Ce thème évoque les multiples sons entendus dans les jardins : chants des oiseaux, sons d'autres animaux (grenouilles, insectes...), bruits de l'eau, du vent, des plantes, installations sonores, musiques composées pour un jardin, etc »

Les propositions étaient les suivantes :

- « Aventure de caillou » création d'Irmine Muller et Brice Goldschmid. **Coût 500€.**
Pas de lien direct avec la thématique.
- « Feuillages, performance arborée pour une danseuse et un musicien » compagnie « du O des arbres spectacles et installations dans les arbres ». **Coût 1050€.** **Hors budget.**
- « Un peu de vent dans les plumes » conte musical par Anne-Claire Dromzée, Compagnie « Entre Deux ». **Coût 300€.** **En Lien avec la thématique. Option retenue.**

Devis 2023-005
Compagnie Entre Deux
05 100 BRIANCON

SERVICE DU PATRIMOINE

05 100 BRIANCON

Briançon, Le 13 février 2023

<u>Désignation des prestations</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total</u>
- Spectacle en extérieur « Un peu de vent dans les plumes » avec une conteuse - Repérage inclus	1	300	300
TOTAL net de taxe			300 €

TVA non applicable article 293B du CGI

Soit en lettres : trois cent euros
Date de la prestation : samedi 3 juin 2023
Ce tarif inclut l'adhésion à l'Association Entre-Deux

IBAN : FR 76 1130 6000 6248 1451 8511 704
BIC : AGRIFRPP813



Association Entre-Deux - Bâtiment La Cuisane - 2B route de Puy St Pierre - 05100 BRIANCON



06 77 06 30 11 - 06 81 57 68 36



entredoux05@laposte.net

SIRET : 890 938 327 00016 - Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés [RCS] et au répertoire des métiers [RM]